



AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



Plante&Cité  
Ingénierie de la nature en ville



Communiqué de presse

Paris, le 9 octobre 2019

**Palmarès de la 9<sup>e</sup> édition du concours « Capitale française de la Biodiversité »  
sur le thème « Climat : la nature source de solutions »**

## **La Métropole de Lyon est la nouvelle « Capitale française de la Biodiversité »**

**La Métropole de Lyon est élue « Capitale française de la Biodiversité 2019 ». Aux côtés de 4 autres collectivités lauréates, elle démontre que la nature offre des solutions positives pour faire face au changement climatique.**

**La Métropole de Lyon** (1,3 million d'habitants, Rhône) associe depuis plusieurs années son travail sur le climat à celui sur la place de l'arbre, de l'eau et de la nature sur son territoire. Dans son plan Climat et dans son document de planification urbaine majeur (le PLU-H), elle fixe des objectifs ambitieux d'augmentation des surfaces d'espaces publics et privés ombragées par les arbres : c'est une des manières de répondre au défi déjà bien réel des îlots de chaleur urbains. Des arbres qui seront plantés massivement, grâce à la mobilisation de plus de 120



acteurs publics, privés et associatifs réunis au sein de la Charte de l'Arbre. A horizon 2030, 300 000 arbres supplémentaires devraient permettre de faire passer la part du territoire ombragé de 27 à 30%. Mais les arbres ont une autre qualité essentielle face à la chaleur : l'évapotranspiration, qui rafraîchit l'air ambiant à condition que les végétaux disposent de réserve d'eau dans le sol. La Métropole travaille donc aussi à la désimperméabilisation des espaces urbains et au stockage de l'eau de pluie dans les espaces verts. Elle mène d'ailleurs des recherches de pointe pour mesurer et qualifier la capacité des arbres à fournir ce service de rafraîchissement naturel aux citoyens.

Le changement climatique en cours est caractérisé par une forte incertitude quant à la manière dont les arbres vont réagir face aux évolutions rapides des températures, de la pluviométrie, des cortèges d'espèces animales et végétales avec lesquelles ils interagissent... C'est pourquoi la Métropole parie sur la diversité en élargissant et variant les espèces d'arbres plantées.

La collectivité et ses partenaires restaurent et renaturent des cours d'eau et leurs berges, par exemple sur les bords de Saône. En retrouvant des berges naturelles, des mares ou des zones humides, la Métropole de Lyon offre des espaces accueillants pour la faune et la flore et appréciés des habitants, tout en recréant des milieux qui sont de véritables « éponges » lors des pluies intenses ou des crues.

Enfin, la Métropole de Lyon gère de manière écologique exemplaire de grands parcs, qui sont des poumons verts et des réservoirs de biodiversité. Ils forment autant d'îlots de fraîcheur en cas de canicule.

L'ensemble de ces actions de la Métropole contribuent au maintien ou à la restauration des continuités écologiques qui permettent la bonne circulation des espèces animales et végétales, rendue encore plus indispensable du fait du changement climatique. En retour, cette trame verte et bleue fonctionnelle est la meilleure garantie de résilience des habitats naturels, et du maintien des services qu'en retirent les êtres humains.

[Pour en savoir plus](#)

#### 4 autres collectivités récompensées aux côtés de la Métropole de Lyon

**Saint-Lunaire** (2 397 habitants et environ 12 000 l'été, Ille-et-Vilaine),  
« **Meilleure petite ville pour la biodiversité 2019** ».

Petite ville balnéaire, Saint-Lunaire est un territoire qui s'engage dans une transition rapide vers des pratiques plus respectueuses de la nature : atlas de la biodiversité communale, zéro phyto, réduction de l'éclairage public, régénération forestière naturelle. Sa gestion frugale des espaces littoraux, urbains, verts, forestiers, humides est désormais largement fondée sur l'observation et l'acceptation de la flore et de la faune spontanées. Cette liberté redonnée au vivant en lieu et place d'une gestion intensive est particulièrement bienvenue : la spontanéité de la nature est notre meilleure chance de voir se produire des réponses adaptées au contexte climatique futur.



La commune protège aussi son cordon dunaire résiduel, plante des haies d'arbres fruitiers locaux, promeut la gestion à la parcelle des eaux pluviales dans les nouveaux aménagements et a traduit finement sa trame verte et bleue dans son plan local d'urbanisme.

[Pour en savoir plus](#)

**Metz** (117 890 habitants, Moselle), « **Meilleure grande ville pour la biodiversité 2019** ».

Avec l'héritage des travaux de Jean-Marie Pelt sur l'écologie urbaine, Metz témoigne de la dynamique de transformation des grandes villes françaises qui s'appuient et dialoguent avec les chercheurs en écologie scientifique. En appui de son programme ambitieux de plantation de 20 000 nouveaux arbres dans la prochaine décennie, elle s'est dotée d'un outil d'aide à la décision pour mieux comprendre le rôle des arbres en ville et certains services écosystémiques qu'ils fournissent, notamment en rapport avec le changement climatique : qualité de l'air, biodiversité et stockage de carbone.



La restauration écologique de la Seille est un exemple ambitieux et démonstrateur de renaturation des berges, du lit mineur et du lit majeur d'une rivière urbaine polluée et artificialisée. En retrouvant les conditions d'un fonctionnement équilibré et dynamique du cours d'eau, la ville et ses partenaires contribuent à améliorer la qualité de l'eau, accueillir une biodiversité riche et abondante, réduire le risque d'inondation tout en développant les lieux et occasions de promenades et de loisirs. Metz s'ouvre aussi à la végétalisation participative de ses rues par ses habitants et développe des actions de sensibilisation originales, comme le jardin éphémère installé sur la place de la Comédie qui invite les visiteurs à s'interroger sur les conséquences du changement climatique ainsi que sur les choix de sociétés pour s'y adapter.

[Pour en savoir plus](#)

La communauté d'agglomération **Maubeuge-Val de Sambre** (127 897 habitants, Nord),  
« **Meilleure intercommunalité pour la biodiversité 2019** ».

La collectivité a bien identifié deux des impacts majeurs du changement climatique pour son territoire, tout particulièrement du fait des épisodes de pluie intense : l'érosion des sols agricoles qui entraînent coulées de boues et perte de productivité, et le risque d'inondation. La création de haies et bandes enherbées avec les agriculteurs est une réponse positive qui s'avère efficace pour lutter contre les coulées de boues. Ces espaces plantés offrent gîte et couvert pour une faune auxiliaire des cultures.



Dans un contexte de désindustrialisation massive, Maubeuge-Val de Sambre a engagé avec de nombreux partenaires associatifs et institutionnels la renaturation de friches industrielles. Des espaces bâtis qui ont ainsi été dépollués, désimperméabilisés et rendus à la nature spontanée. Après quelques années, ces anciennes friches deviennent de véritables cœurs de nature et une source de fierté retrouvée pour les habitants. Intégrées au schéma de la trame verte et bleue locale que la collectivité a identifié et cartographié, ces friches renaturées ont aussi une fonction de rétention des eaux pluviales et d'écrêtage des crues, limitant le risque d'inondation.

Une belle démonstration de la contribution de la nature à la résilience et la transition du territoire.

[Pour en savoir plus](#)

**Saint-Paul** (106 920 habitants, La Réunion), prix « **Coup de cœur** ».

Les milieux insulaires et tropicaux, riches d'une grande diversité d'habitats naturels et d'espèces endémiques, sont en première ligne face aux effets du changement climatique. Pour lutter contre l'érosion littorale et le risque de submersion marine, Saint-Paul engage un travail de restauration écologique de la plage de l'Hermitage qui implique de concilier activités de loisirs et fonctionnement écologique du paysage.



Le lagon souffre des pollutions venues de la terre qui s'ajoutent au dépérissement du corail provoqué par le réchauffement de l'océan. La commune a engagé la création expérimentale d'une sub-

mangrove sur une zone envahie par un arbre exotique envahissant. Connectée à la réserve naturelle nationale de l'étang de Saint-Paul, cet espace joue un rôle de tampon en cas de houle combinée à des épisodes pluvieux entraînant un fort ruissellement. Le difficile travail de réouverture du milieu est réalisé avec fierté par un groupe de femmes en insertion professionnelle.

Plus haut, la savane se referme avec l'arrêt du pastoralisme, augmentant le risque d'incendie. Via la réouverture de sentiers, les habitants redécouvrent la biodiversité particulière de ces milieux secs de la côte sous le vent et commencent à se réapproprier ces espaces naturels délaissés pourtant à proximité des habitations.

[Pour en savoir plus](#)

**Contacts presse :**

Florence Barreto et Marine Didier, Agence française pour la biodiversité, 01 45 14 88 57 / 37 08

[presse@afbiodiversite.fr](mailto:presse@afbiodiversite.fr)

Ludovic Provost, Plante & Cité – [ludovic.provost@plante-et-cite.fr](mailto:ludovic.provost@plante-et-cite.fr) – tél. 02 41 72 38 15 - 06 01 33 68 17

Gilles Lecuir, ARB îdF – [gilles.lecui@institutparisregion.fr](mailto:gilles.lecui@institutparisregion.fr) – tél. 01 77 49 76 25 - 06 09 69 00 61

Stéphanie Garrido, ARPE-ARB Provence-Alpes-Côte d'Azur – [s.garrido@arpe-arb.org](mailto:s.garrido@arpe-arb.org) – Tel 04 42 90 90 54

Le concours Capitale française de la Biodiversité est organisé par [l'Agence française pour la biodiversité](#), [Plante & Cité](#), centre technique national sur les espaces verts et la nature en ville, [l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France](#), avec la participation du [Cerema](#) et de [l'Agence régionale pour l'Environnement et l'écodéveloppement en Provence-Alpes-Côte d'Azur](#). Elle est soutenue par les ministères de la [Cohésion des territoires](#) et de la [Transition écologique et solidaire](#). Enfin, elle s'appuie sur de [nombreux autres partenaires](#), réunis au sein de son [Comité scientifique et technique](#) en charge de l'évaluation des candidatures.

La [Métropole de Lyon](#) est la première intercommunalité à décrocher le titre de « Capitale française de la Biodiversité ». Elle succède à [Besançon](#) (2018), [Muttersholtz](#) (2017), [Rennes](#) (2016), [Strasbourg](#) (2014), [Niort](#) (2013), [Lille](#) (2012), [Montpellier](#) (2011) et [Grande-Synthe](#) (2010).

[www.capitale-biodiversite.fr](http://www.capitale-biodiversite.fr)